

COMMUNE de MIRANDE

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 11 Avril 2024 à 20 h

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 Avril à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 05 Avril 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, FORMENT Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, BARBARA, Mmes CHARLIER, DAL LAGO, M. PUGNETTI, M. DOREY.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme CHABBERT à Mme LUBAS, M. VIDAL à M. FORGUES, Mme ABADIE à M. IGLESIAS, Mme GABARROT à M. FANTON, Mme MENDES à Mme CHARLIER, Mme TROUETTE à Mme DAL LAGO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MME LASSALLE, M. LARAN

M. Bernard DOREY est désigné secrétaire de séance

Après avoir procédé à l'appel des membres, Monsieur Le Maire propose ensuite à l'assemblée de passer à l'ordre du jour.

2024-03-01 – BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget Assainissement.

Rapporteur : Monsieur FANTON, Maire

Monsieur l'Adjoint au Maire présente le budget primitif 2024 de l'Assainissement tel que proposé en annexe.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

(PRESENTATION ABREGEE)

Avec reprise des résultats antérieurs.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 395 623,00 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à :	
Charges à caractère général (<i>chapitre 011</i>)	111 300,00 €
Charges de personnel (<i>chapitre 0123</i>)	63 220,00 €
Autres charges de gestion courante (<i>chapitre 65</i>)	5 000,72 €
Charges financières (<i>chapitre 66</i>)	26 610,00 €
Charges exceptionnelles (<i>chapitre 67</i>)	1 000,00 €
Dotations aux amortissements (<i>chapitre 68</i>)	104 900,28 €
Virement à la section d'investissement (<i>chapitre 023</i>)	83 592,00 €
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	395 623,00 €

Les recettes de cette section sont composées :	
Ventes produits et prestations de service (<i>chapitre 70</i>)	323 400,00 €
Autres produits de gestion courante (<i>chapitre 75</i>)	1,11 €
Produits exceptionnels (<i>chapitre 77</i>)	26 100,00 €
Excédent d'investissement reporté (<i>chapitre 002</i>)	46 121,89 €
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	395 623,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 297 669,00 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à :	
Subventions d'investissement reçues (<i>chapitre 13</i>)	26 100,00 €

Emprunts et dettes assimilées (<i>chapitre 16</i>)	94 200,00 €
Immobilisations incorporelles (<i>chapitre 20</i>)	0.00 €
Immobilisations corporelles (<i>chapitre 21</i>)	118 869.00€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	297 669,00 €

Les recettes de cette section sont composées :	
Subventions des investissements (<i>chapitre 13</i>)	0,00 €
Amortissement des immobilisations (<i>chapitre 28</i>)	104 900,28 €
Cessions d'actifs immobilisations corporelles (<i>chapitre 21</i>)	83 592,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>chapitre 10</i>)	5 913,17 €
Excédent d'investissement reporté (<i>chapitre 001</i>)	72 112,75 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	297 669,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE), a adopté les prévisions budgétaires présentées par Monsieur le Maire, à savoir : pour la section d'investissement 297 669,00 € et pour la section de fonctionnement 395 623 €.

2024-03-02 – BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget Espace des Clarisses.

Rapporteur : Monsieur FORMENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances

BUDGET PRIMITIF ESPACE DES CLARISSSES

(PRESENTATION ABREGEE)

Avec reprise des résultats antérieurs.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 188 000,00 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à :	
Charges à caractère général (<i>chapitre 011</i>)	75 525,00 €
Charges financières (<i>chapitre 66</i>)	24 718,48 €
Dotations aux amortissements (<i>chapitre 68</i>)	84 320,00 €
Déficit de fonctionnement reporté	3 436,52 €
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	188 000,00 €

Les recettes de cette section sont composées :	
Ventes produits et prestations de service (<i>chapitre 70</i>)	30 000,00 €
Autres produits de gestion courante (<i>chapitre 75</i>)	111 870,00 €
Produits exceptionnels (<i>chapitre 77</i>)	46 130,00 €
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	188 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 195 790,77 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à :	
Subventions d'investissement (<i>chapitre 13</i>)	46 130,00 €
Emprunts et dettes assimilées (<i>chapitre 16</i>)	39 660,77 €
Immobilisations corporelles	110 000,00 €
Dépenses d'investissement reporté (<i>chapitre 001</i>)	48 884,64 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	195 790,77 €

Les recettes de cette section sont composées :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>chapitre 10</i>)	48 884,64 €
Amortissement des immobilisations (<i>chapitre 28</i>)	72 700,00 €
Virement à la section de fonctionnement (<i>chapitre 21</i>)	7 300,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	195 790,77 €

Madame Julie CHARLIER, membre de la SISA, ne participe pas au vote du Budget Primitif 2024 de l'Esplanade des Clarisses.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE), a adopté les prévisions budgétaires présentées par Monsieur le Maire, à savoir : pour la section d'investissement 195 790,77 € et pour la section de fonctionnement 188 000 €.

2024-03-03 – BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget Régie Culturelle.

Rapporteur : Monsieur FORMENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances

BUDGET PRIMITIF REGIE CULTURELLE

(PRESENTATION ABREGEE)

Avec reprise des résultats antérieurs.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 344 217,00 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à :

Charges à caractère général (<i>chapitre 011</i>)	73 401,00 €	
Charges de personnel (<i>chapitre 012</i>)	197 857,00 €	
Autres charges de gestion courante (<i>chapitre 65</i>)	64 560,00 €	
Charges financières (<i>chapitre 66</i>)	1 029,00 €	
Charges exceptionnelles (<i>chapitre 67</i>)	200,00 €	
Dotations aux amortissements (<i>chapitre 68</i>)	800,00 €	
Virement à la section de fonctionnement (<i>chapitre 23</i>)	6 370,00 €	
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT		344 217,00 €

Les recettes de cette section sont composées :

Ventes produits et prestations de service (<i>chapitre 70</i>)	38 600,00 €	
Dotations, subventions et participations (<i>chapitre 74</i>)	302 617,00 €	
Autres Produits de gestion courante (<i>chapitre 75</i>)	3 000,00 €	
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT		344 217,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 31 703,77 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à :

Déficit d'investissement (<i>chapitre 001</i>)	22 403,77 €	
Immobilisations corporelles	2 400,00 €	
Emprunts (<i>chapitre 16</i>)	6 900,00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		31 703,77 €

Les recettes de cette section sont composées :

Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>chapitre 10</i>)	24 533,77 €	
Dotations aux amortissements (<i>chapitre 28</i>)	800,00 €	
Virement de la section de fonctionnement (<i>chapitre 21</i>)	6 370,00 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		31 703,77 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE), a adopté les prévisions budgétaires présentées par Monsieur le Maire, à savoir : pour la section d'investissement 31 703,77 € et pour la section de fonctionnement 344 217 €.

Il est ensuite procédé au vote des subventions aux associations selon le tableau ci-après :

Catégorie	NOM de l'ASSOCIATION	Proposition Subvention 2023	Subvention versée en 2023	Proposition Subvention 2024	Elu n'ayant pas pris part au vote
Animation et culture					
Culturel	Association pour la Promotion Culturelle à Mirande	15 000,00	15 000,00	22 500,00	
Culturel	Arts en Gascogne	1 000,00	1 000,00	900,00	M. DOREY
Culture	La Terre Visitée	2 200,00	2 200,00	630,00	
Culture	Les Amis du Bach Festival Gers		0,00	270,00	
Culture	Line Dance Academy	2 500,00	2 500,00	0,00	
Culture	Lous Mirandes	1 400,00	1 400,00	1 260,00	
Culture	Mirande Cittaslow	500,00	500,00	450,00	
Culture	Pour le Renouveau de la Bastide			1 800,00	M. DOREY, Mme GROSJEAN
Culture	Ouest Rox	10 000,00	10 000,00	9 000,00	
Culture	Photo Vidéo Club Mirandais	500,00	500,00	450,00	
Culturel	Société Philharmonique	26 000,00	26 000,00	27 300,00	
Culturel	Fonds de réserve saison culturelle	1 000,00			
TOTAUX		60 100,00	59 100,00	64 560,00	

M. PUGNETTI demande si des négociations ont été entamées avec l'APCM assurant la gestion du cinéma ?

M. FORMENT dit qu'un certain nombre de questions leur a été posé et toujours en attente de réponse. Cependant, la valeur du ticket d'entrée n'entre pas totalement dans les caisses de l'association. Une partie est reversée

M. PUGNETTI fait remarquer qu'une éventuelle augmentation du prix d'entrée au cinéma dans la mesure où au sorti des séances il y aurait un peu plus d'attractivité, comme à AUCH par exemple. Car à MIRANDE, lorsque vous sortez d'une séance de cinéma, vous ne pouvez rien faire d'autre que rentrer au domicile puisque toute activité a cessé.

M. FANTON pense qu'il serait nécessaire de procéder à une augmentation sensible du prix de l'entrée tout de même afin d'enregistrer des recettes supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, a procédé au vote des subventions allouées aux associations dépendant de la régie culturelle.

2024-03-04 – BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget Principal.

Rapporteur : Monsieur FORMENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances

BUDGET PRIMITIF AU BUDGET PRINCIPAL

(PRESENTATION ABREGEE)

Avec reprise des résultats antérieurs.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 517 872,00 €

Les dépenses de fonctionnement se composent comme suit :

Les charges à caractère général (chapitre 011)	1 128 489,00 €	
Les charges de personnel (chapitre 012)	2 232 110,00 €	
Autres charges de gestion courante (chapitre 065)	782 452,00 €	
Charges financières (chapitre 066)	108 974,00 €	
Charges exceptionnelles (chapitre 067)	1 000,00 €	
Dotations aux amortissements (chapitre 068)	233 535,00 €	
Virement à la section d'investissement (chapitre 023)	31 312,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 517 872,00 €

Les recettes de fonctionnement sont composées :

Vente de produits, prestations de service (chapitre 070)	155 807,00 €
Charges de personnel (chapitre 013)	1 000,00 €
Production d'immobilisations (chapitre 072)	113 920,00 €
Impôts et taxes (chapitre 073)	2 373 511,00 €

Dotations, subventions et participations (<i>chapitre 074</i>)	1 503 446,00 €	
Autres produits de gestion (<i>chapitre 075</i>)	111 100,00 €	
Produits financiers (<i>chapitre 76</i>)	7 945,68 €	
Produits exceptionnels ((<i>chapitre 077</i>)	35 200,00 €	
Résultat de fonctionnement (<i>chapitre 002</i>)	<u>215 942,32 €</u>	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 517 872,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 2 447 460,00 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à :		
Subventions d'investissement (<i>chapitre 13</i>)	169 247,87 €	
Emprunt et dettes assimilées (<i>chapitre 16</i>)	500 001,31 €	
Immobilisations incorporelles (<i>chapitre 20</i>)	12 915,00 €	
Immobilisations corporelles (<i>chapitre 21</i>)	1 438 164,00 €	
Résultat d'investissement reporté (<i>chapitre 001</i>)	<u>327 131,82 €</u>	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 447 460,00 €

Les recettes de cette section sont composées :		
Dotations, fonds divers (<i>chapitre 10</i>)	407 293,41 €	
Subventions d'investissement (<i>chapitre 13</i>)	1 084 232,28 €	
Emprunts (<i>chapitre 16</i>)	586 587,31 €	
Autres immobilisations financières (<i>chapitre 27</i>)	55 500,00 €	
Amortissement des immobilisations (<i>chapitre 28</i>)	228 535,00 €	
Cession	54 000,00 €	
L'autofinancement section de fonctionnement (<i>chapitre 021</i>)	<u>31 312,00 €</u>	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 447 460,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE), a adopté les prévisions budgétaires présentées par Monsieur le Maire, à savoir : pour la section d'investissement 2 447 460 € et pour la section de fonctionnement 4 517 872 €.

Il est ensuite procédé au vote des subventions aux associations selon le tableau ci-après :

NOM de l'ASSOCIATION	Proposition Subventions 2023	Subventions versées 2023	Proposition Subventions 2024	Elu n'ayant pas pris part au vote
ADPC32 Mirande	200,00 €	200,00 €		
APE Ecole Publique Elie Duffort			360,00 €	Mme CHARLIER
ACAA	1 950,00 €	1 950,00 €	4 050,00 €	
Amicale des employés municipaux	2 100,00 €	2 100,00 €	1 890,00 €	
Association Mirande Informatique	450,00 €	450,00 €	405,00 €	
Archerie Mirandaise	150,00 €	300,00 €	270,00 €	
Basket Club Mirandais	1 000,00 €	1 000,00 €	900,00 €	
Bleuets Mirandais	0,00 €	0,00 €	900,00 €	
Club Mirandais de Canoë Kayak	900,00 €	900,00 €	810,00 €	
Comité de jumelage	4 000,00 €	4 000,00 €	1 800,00 €	M. FANTON
Comité des fêtes	18 000,00 €	18 000,00 €	16 200,00 €	
Compagnie de Gascogne	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	
Country in Mirande	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
CPIE Gascogne Nature Environnement	500,00 €	500,00 €	360,00 €	
Croix Rouge	1 200,00 €	1 200,00 €	1 080,00 €	Mme DAL LAGO
EABXV	13 000,00 €	13 000,00 €	11 700,00 €	
FNACA	100,00 €	100,00 €	90,00 €	
Fond de réserve associations	2 000,00 €		0,00 €	
Football Club Mirande	6 850,00 €	6 850,00 €	5 850,00 €	
Génération Mouvement pour tous	100,00 €	100,00 €	135,00 €	
Harkis Occitanie Mémoires			180,00 €	
Judo Club Mirandais		0,00 €	450,00 €	
KiosqNRoch	6 000,00 €	6 000,00 €	5 400,00 €	
LACAM Anciens Combattants			270,00 €	

LEPA	500,00 €	500,00 €	450,00 €	
Les Ailes de Mario	100,00 €	100,00 €	90,00 €	
Les chats mirandais	1 000,00 €	1 500,00 €	900,00 €	
Marchés des arts (Terre Visitée)			1 800,00 €	
Mirande Badminton Club	1 000,00 €	1 000,00 €	450,00 €	
Mirande Vintage	750,00 €	750,00 €	675,00 €	M. IGLESIAS, Mme DUBOSO, M. BARBARA, Mme PICCIN
Pelotari Club Mirandais	500,00 €	500,00 €	450,00 €	
Pétanque Amicale Mirandaise	750,00 €	750,00 €	675,00 €	
Prévention routière	200,00 €	200,00 €	0,00 €	
Restaurant du cœur	500,00 €	500,00 €	450,00 €	
Société de chasse Diane du Mirandais		0,00 €	180,00 €	
Scrabble Club Astarac	100,00 €	100,00 €	135,00 €	
Secours Catholique	500,00 €	500,00 €	450,00 €	
Société de pêche La Fraternelle	500,00 €	500,00 €	450,00 €	
Tennis Club Mirandais	900,00 €	900,00 €	810,00 €	
VMEH 32 Section Mirande	250,00 €	250,00 €	180,00 €	
	83 050,00 €	66 700,00 €	61 245,00 €	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE), a adopté les prévisions budgétaires relatives aux subventions allouées aux associations présentées et autorise Monsieur le Maire, à procéder à leur versement.

2024-03-05 - BUDGET PRINCIPAL – REIMPUTATION COMPTABLE DES SUBVENTIONS D'AMORTISSEMENTS.

Rapporteur : Monsieur FORMENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances

Vu le vote du Budget Primitif 2024,

Monsieur Le Maire indique qu'il convient de réimputer les subventions d'investissements perçues dans le cadre de l'aménagement de l'Espace de Glisse Urbaine et de la mise en place de la vidéo protection afin de permettre la comptabilisation des amortissements de ces subventions affectées à des biens amortissables. Pour cela, il faut annuler l'imputation des subventions sur biens non amortissables et les constater en subventions sur biens amortissables.

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	ARTICLES	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLES	MONTANT
13	1323 : Subventions d'investissement reçues Département sur biens non amortissables	70 000,00	13	1313 : Subventions d'investissement reçues Département sur biens amortissables	70 000,00
	1341 : Subventions d'investissement reçues DETR sur biens non amortissables	56 000,00		13361 : Subventions d'investissement reçues DETR sur biens amortissables	829 200,00
	1341 : Subventions d'investissement reçues DETR sur biens non amortissables	8 047,87		13361 : Subventions d'investissement reçues DETR sur biens amortissables	8 047,87
	Total	134 047,87			134 047,87

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés autorise les réimputations comptables, telles que présentées, dont les crédits sont prévus au Budget Primitif 2024 de la Commune.

2024-03-06 - BUDGET PRINCIPAL - PROJET DE FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2024.

Rapporteur : Monsieur FORMENT, Adjoint au Maire délégué aux Finances

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts,
- L'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts,
- Considérant la commission des Finances en date du 20/03/2024,

- Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires 2024 du 28/03/2024,

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappellera les taux 2023 :

TH : 13,75 %	TFB : 73,22 %	TFNB : 123,39 %
--------------	---------------	-----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 tels que présentés.

2024-03-07 -DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA SA GASCONNE D'HLM

Rapporteur : M. FANTON, Maire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que parmi les aides qu'une commune peut accorder à une personne de droit privé, figurent les garanties d'emprunts prévues par les articles L 2252-1 à L 2252-4 du code général des collectivités territoriales.

Vu les articles L 2252-1 à L 2252-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article 2298 du Code Civil.

Vu la demande formulée par le Toit de Gascogne pour une demande de garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur un prêt pour la réalisation de 25 logements situés «Rue de Korntal» à Mirande.

Vu le contrat de prêt n° 158486 signé entre la SA Gasconne d'HLM, dénommé l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Les caractéristiques de la garantie d'emprunt sont les suivantes: le remboursement d'un prêt constitué de 4 lignes d'un montant total de 2 654 000,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Offre CDC				
Caractéristiques Ligne du Prêt	PLAI	PLAI Foncier	PLUS	PLUS Foncier
Identifiant de la Ligne du Prêt	5567846	5567845	5567848	5567847
Montant de la Ligne du Prêt	595 000 €	169 000 €	1 450 000€	440 000 €
Commission d'instruction	0€	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Taux de période	0.64%	0.64%	0.89%	0.89 %
TEG de la Ligne du Prêt	2.58%	2.58%	3.55%	3.55%
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,4%	-0,4%	0,6%	0,6%

M. FANTON indique à l'assemblée qu'il s'agit de la résidence qui est en construction actuellement rue de Korntal, un ensemble immobilier de 30 logements avec, une partie en location et une partie en accession à la propriété.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés décide :

- **D'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement du Prêt n°158486 d'un montant total de 2 654 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat, indiquées ci-dessus.**
- **D'engager la collectivité, sur notification d'un impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.**

- **D'engager la collectivité pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.**

2024-03-08 – PROVISIONS POUR RISQUES LIES AU COMPTE EPARGNE TEMPS

Rapporteur : M. FANTON, Maire

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales ;*
- *le code général de la fonction publique ;*
- *le décret n° 2004-878 du 26 août 2004, relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 ;*
- *le décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation de droits à congés acquis au titre d'un CET en cas de mobilité des agents dans la fonction publique ;*
- *le décret n° 2020-287 du 20 mars 2020 relatif au bénéfice de plein droit des congés accumulés sur le compte épargne-temps par les agents publics ;*
- *la circulaire ministérielle n°10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;*
- *la délibération du 09 décembre 2013 relative à la mise en place du compte épargne temps pour les agents de la Commune de Mirande*
- *Vu la proposition d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques et charges de fonctionnement au compte 6815.*

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune de Mirande a instauré le compte épargne temps (CET) pour ses agents. Le CET permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés. Les règles d'alimentation, de fonctionnement et de liquidation du CET ont été définies et sont encadrées par les textes en vigueur.

Les montants bruts pour la liquidation monétaire du CET sont fixés par décret, fixant un forfait journalier par catégorie statutaire.

La Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport, préconise de constituer une provision pour risques liés au CET. Après évaluation, pour 2024, le risque total est estimé à 5 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve la constitution de la provision pour risques liés au CET à hauteur de 5 000 € au budget principal 2024 de la commune de Mirande dont les crédits sont inscrits au compte 6815 - «*Dotation aux provisions pour risques & charges de fonctionnement*».

2024.03.09 –PROJET DE MODIFICATION D'UN POSTE, PROJET DE CREATION D'UN POSTE ET PROJET DE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. FANTON, Maire

Monsieur le Maire indique qu'il convient, à compter du 01/05/2024, de :

- Transformer un poste à temps complet dans le cadre d'emplois des Adjoint Administratifs en un poste à temps complet dans le cadre d'emplois des Rédacteurs (*afin de promouvoir un agent, qui a obtenu le concours*),
- Créer un poste à temps complet dans le cadre d'emplois des Rédacteurs (*recrutement d'un agent par mutation, afin de pourvoir au remplacement d'un agent qui part à la retraite le 01/07/2024*),
- Modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la modification d'un poste, la création d'un poste et à autorise Monsieur le Maire à procéder à la modification du tableau des effectifs.

2024-03-10 - DEMANDE D'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'UN NOM A L'ESPACE DE VIE DU COMPLEXE DU HAURE PAR LE FOOTBALL CLUB MIRANDAIS

Rapporteur : M. FANTON, Maire

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'autorisation d'attribution d'un nom à l'espace de vie du complexe sportif du Haouré par le Football Club Mirandais. Il en donne lecture.

Le Conseil d'Administration de ce club a évoqué l'idée de nommer le Club House du complexe sportif du Haouré au nom de «Marcel ORMIERES», président fondateur du Football Club Mirandais afin de lui rendre hommage.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (1 abstention : M. IGLESIAS) se prononce favorablement sur cette demande.

2024-03-11 – DECISIONS DU MAIRE

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir donnée lors de la séance du 10 juillet 2020, pour qu'il agisse au nom de la Commune pour la durée de son mandat, à savoir :

N°	OBJET	Date
DEC240322_008	Décision portant avenant n° 2 en moins-value de 2 500 €.H.T. au lot 1 –maçonnerie gros-œuvre - du marché de rénovation énergétique de l'Ecole Maternelle de Mirande passé avec l'entreprise MONTIES Bâtiment basée à AUCH.	22/03/2024
DEC240322_009	Décision portant avenant n° 1 en moins-value de 440 €.H.T. au lot n° 6 –électricité- du marché de rénovation énergétique de l'Ecole Maternelle de Mirande passée avec l'entreprise GERS ELEC basée à PONSAMPERE.	22/03/2024

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

M. JANIN souhaite donner une petite information à l'assemblée. Il précise que le conseil municipal auquel ils viennent d'assister, est le dernier de Marie-Reine. Il rappelle que Marie-Reine a fait 44 ans de service au sein de la Commune de Mirande. C'est rare. Il n'y en a pas d'autre, du moins il n'en connaît pas.

Donc, 44 ans après établissement de quelques statistiques, cela représente 8 mandatures avec 4 maires, environ 220 conseils municipaux, quand même. Autant de comptes rendus, puisque c'est elle qui les rédige. Et ensuite, il ne dénombre pas les décisions qu'il faut rédiger, les délibérations qu'il faut prendre à chaque décision que vous prenez au cours des assemblées, puisque c'est elle qui les rédige. Donc, elle bénéficiera d'une retraite, je pense...bien méritée.

M. PUGNETTI : Juste en aparté et toujours avec le sourire.

Mme DAL LAGO : Il faudra montrer son travail à nos amis de la communauté des communes, à la personne qui fait les comptes rendus, étant donné qu'il n'y en a jamais. Donc, voilà s'il est possible de faire passer le message...

M. PUGNETTI : Si vous connaissez quelqu'un qui décide...

M. JANIN : Donc, c'est une retraite bien méritée qu'elle prendra à compter du 1^{er} juillet 2024. La prochaine personne que vous allez voir, ce n'est pas Marie-Reine mais Mme Christine PUJOS, qui sera sa remplaçante. Donc, on peut la remercier !!!

M. DARROUX : On peut rajouter aussi le nombre de mariages et de baptêmes républicains et également les PACS qu'elle a faits dans la ville de Mirande, quand même.

Mme PERES Marie-Reine s'exprime à son tour :

« Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Si vous me permettez, je voudrais déjà remercier M. Janin. Et comme il vous l'a si bien précisé, effectivement, ce soir, c'est une séance très spéciale, puisqu'elle avait pour but, non seulement de prévoir et voter les prévisions budgétaires pour l'année à venir, séance incontournable dans l'année, on le sait, mais il s'agit également de ma dernière séance, comme le chantait si bien Eddie Mitchell, mettant ainsi un terme à quelques années de collaboration avec votre équipe. Et oui, dans quelques semaines, va s'achever une longue et belle carrière de 44 ans et des poussières passée au sein de cette maison commune.

Bien que cette étape ne soit pas simple à franchir, il est néanmoins temps de passer le relais à de jeunes générations, plus à même de s'adapter aux évolutions incessantes, qu'elles soient sociétales, administratives ou réglementaires.

J'ai toujours essayé d'œuvrer pour le bien de la collectivité, avec beaucoup d'abnégation, malgré mon tempérament bien affirmé, parfois, auquel certains penseront peut-être à l'avenir.

Je garderai le souvenir des bonnes et étroites collaborations entretenues avec plusieurs d'entre vous depuis de nombreuses années.

Je vais quitter ce beau métier pratiqué durant toute ma carrière, bien qu'il soit décrié certainement par méconnaissance des nombreuses missions de service public qui nous sont dévolues, mais pour autant fabuleux de par ses divers domaines d'intervention et le relationnel privilégié entretenu avec nos administrés.

L'heure est venue de quitter cette grande famille des territoriaux pour commencer une nouvelle aventure.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, de la confiance que vous m'avez accordée.

Je vous remercie de votre soutien durant ces quatre dernières années et vous souhaite de pouvoir accomplir vos souhaits les plus chers, tant politiques que personnels, avec conviction, union et solidarité. Merci à tous et bonne continuation. »

A l'issue de ces quelques mots, l'ensemble de l'assemblée procède à des applaudissements pour la remercier.

M. FANTON : Je voudrais pouvoir dire ces quelques mots. Je vous félicite Marie-Reine une fois de plus, je reconnais que votre démarche n'est pas facile.

De nouveaux applaudissements s'en suivent.